



## Limite séparative construction

Par **MAGIC\_DD**, le **16/06/2015** à **21:02**

bonjourrrnmon terrain, borné par un géomètre expert délimite comme le document l'atteste les limites séparatives dudit terrain.rnrnma voisine à construit sa maison à environ 15 cm en retrait de cette limite séparative.rnrnle pignon est un pignon aveugle sans aucune ouverture avec une gouttière invisible.rnrnma voisine veut faire installer un grillage à la limite séparative pour ne pas que l'on touche à son mur.rnrnen a-t-elle le droit ?, rnrnla problématique est que les herbes vont monter entre le grillage et son mur, elle ne pourra pas entretenir cet espace restreint car le seul accès sera de passer par mon terrain rnrnje lui ai dit que d'après mes connaissance,son mur de maison devait être à la limite du terrain et non pas à 15 cm de celle ci, ou à 3 metres.rnrnmerci de m'aider dans cette démarche